



## Assemblée générale du 07 Octobre 2016.

Arrivée des premiers sociétaires à 20h45.

Le président déclare la séance ouverte à 21h00.

Il est procédé à l'appel des présents et au contrôle des pouvoirs.

Présents : 45

Représentés: 33

Absents : 23

Le nombre total de sociétaires étant de 101, le quorum de 56 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président fait part de son rapport moral à l'assemblée.

- Les effectifs sont en hausse cette année, le nombre de sociétaire étant passé de 96 à 101. Nous avons atteint notre quota de 100 tireurs et ne devrions pas dépasser de beaucoup ce nombre.
- Concernant les concours de tir, il est une fois de plus dommageable de voir que ce sont toujours les mêmes sociétaires qui s'en occupent et participent. Les résultats financiers sont bons mais le travail en amont fait pour ces concours n'est pas récompensé à sa juste valeur par ces bénéfices. 15 à 20% au maximum des sociétaires s'impliquent pour ces concours.
- Les finances sont bonnes pour cette saison. Le trésorier fera son bilan par la suite.
- Un mail émanant de l'association de l'Arquebuse de Douvaine est ensuite présenté au Président. Il rappelle que le tir en semaine est soumis à certaines obligations : interdiction de tirer seul, interdiction de faire tirer quelqu'un non sociétaire de l'Arquebuse même licencié FFTir, inscription obligatoire sur le registre du pas de tir en arrivant et en partant, port du badge obligatoire, interdiction de tirer sur tout autre objet que des cibles officielles FFtir ou Bench Rest. Le Président comprend leur règlement mais précise que pour notre club situé en zone rurale, de nombreux chasseurs viennent régler leur carabine en semaine avec des licenciés habitués à ce genre de réglage et ces réglages apportent un revenu non négligeable. Le président rappelle toutefois de ne pas abuser de ce système et de respecter les sociétaires qui payent leur licence.
- Le président demande que les tireurs de la semaine laissent le stand propre et en bon état, des poubelles, balais et autres accessoires de nettoyage sont là pour être utilisés.

- Concernant l'Armurerie de l'Arve et conformément à ce qui avait été demandé par la majorité des sociétaires lors de l'assemblée générale de septembre 2015, nous avons re-signé une nouvelle convention d'une durée d'un an avec elle, lui autorisant deux après-midi par semaine de 14h à 18h le mardi et le jeudi pour la somme de 400€ annuels. Aucune objection de l'assemblée à cette nouvelle convention renouvelable de façon tacite.
- Des travaux de mise en place d'un groupe électrogène et d'un tableau électrique seront lancés en 2017.
- Il est rappelé à tous les détenteurs d'arme de catégorie B d'envoyer une photocopie de leur licence en cours à la sous-préfecture de Thonon-Les-Bains pour les résidents du canton avant le 31 novembre 2016. Il est rappelé de même d'envoyer les dossiers de renouvellement d'armes de catégorie B au moins quatre mois avant la date de péremption desdites détentions de ces armes.
- Notre stand a fait une première session de tir pour 5 jeunes chasseurs avec la fédération de chasse de Haute Savoie, épreuve maintenant obligatoire pour les premières demandes de permis de chasse. Deux autres sessions seront prévues le 19 et 26 octobre 2016. Il a été mis d'accord avec cette fédération de demander 10€ par tireur.
- Le président remercie tous les bénévoles, les donateurs, les personnes faisant des réglages de carabine.

Le Trésorier fait par la suite son bilan de l'année écoulée :

-Les recettes sont en hausse globalement grâce aux concours ayant dégagé des bénéfices et les dépenses faibles cette année. Les munitions ont rapporté moitié moins que de coutume et nous en avons encore pour un an de stock. Des tables et des chaises ont été achetées afin de pallier au fait d'aller les emprunter dans telle ou telle association. Le sanglier courant n'a rapporté que 72 € cette saison.

Le détail des comptes est fait et validé par l'assemblée.

- Il est décidé de passer le tarif des boissons à 1€50 pour la saison prochaine et de passer à 10€ l'après-midi pour un licencié FFTir. Les tarifs de réglage carabine par un visiteur ou un sociétaire restent inchangés : 10€ et 16 €. Les tarifs des munitions seront votés en comité selon le prix de vente, la consommation estimée, les délais de livraison et le stock actuel.
- Aucune question ou réclamation n'étant proposée par l'assemblée, il est passé au vote du comité

Les élections du demi-bureau sortant concernent 4 sortants MM. HENRIOUD Claude, VAULEON Pierre, CORNALI Iribert , ANSEL Frédéric, qui se représentent.

Aucun sociétaire présent ne souhaitant rejoindre le comité, il est procédé au vote à bulletin secret.



Pour 78 votants, il a été compté 78 bulletins de vote.

Dépouillement des bulletins de vote :

HENRIOUD Claude 67 Voix.

CORNALI Iribert 61 Voix.

VAULEON Pierre 67 Voix.

ANSEL Frédéric 61 Voix.

LAPOTRE Pierre Edouard 1 Voix.

Sont élus au premier tour :

MM. HENRIOUD Claude, VAULEON Pierre, CORNALI Iribert, ANSEL Frédéric.

Le bureau vote ensuite le Président, le Secrétaire et le Trésorier, aucun désistement n'étant désiré, sont réélus :

M. HENRIOUD Claude Président

M. VAULEON Pierre Trésorier

M. TASTET Alain Secrétaire.

-Il est ensuite procédé au paiement des licences et la prise des dates de permanences pour la saison 2017.

Les tarifs des licences ont été augmentés de 2,00€ pour les seniors, passant à 120,00€ et les juniors restent à 41€ (tarif FFtir).

Le droit d'entrée reste lui de 8,00€.

Fin de l'assemblée générale à 22h55.



Le président

Le secrétaire